

Chancellerie communale

Le Conseil communal

Téléphone 032 886 43 00

Tél. direct 032 886 43 90

Télécopie 032 862 03 25

Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

lundi 16 février 2009, à 20h00, à Travers, salle de l'Annexe

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2008
4. Nomination de la commission de gestion et des finances (9 membres)
5. Nomination de la commission des naturalisations et des agrégations (7 membres)
6. Nomination de la commission des règlements (7 membres)
7. Adoption du Règlement sur le statut des conseillers communaux
8. Déclaration et taxe des chiens
9. Délégation au Conseil communal de la compétence de fixer les frais et la procédure de rappel
10. Vente de terrain dans le village de Môtiers
11. Crédit de fr. 425'000.-- pour la démolition de la station d'épuration des Verrières-de-Joux et son raccordement à celle de Doubs
12. Subventionnement communal à la Coopérative du Télésiège Buttes - Robella - Chasseron Nord (TBRC)
13. Motions et propositions
14. Communications du Conseil communal
15. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 3 février 2009

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008
- Rapports et arrêtés relatifs aux points 7 à 12
- Calendrier des séances 2009